

Dès le **14 Septembre 2016**, les enseignants d'Education Physique et Sportive, proposent aux élèves de pratiquer des activités sportives au sein de l'Association Sportive (AS) du collège Pasteur.

Que ce soit pour découvrir, pour apprendre, se perfectionner, pour le plaisir entre copains, en loisir ou en compétition, il y en a pour tous les goûts !

Activité	Jours et Horaires	Professeur responsable
Futsal	Lundi 12h30 – 13h30	M. FERNANDEZ
Badminton	Mercredi 15h00 – 16h30	M. GUIRAUD
Handball	Mercredi 13h30 – 15h00	M. FERNANDEZ
Tennis de table	Jeudi 12h30 - 13h30	M. BLASCO
Escalade (16 places maximum)	Mercredi 13h30 – 15h30	M. BLASCO
Danse / Hip-Hop	Mercredi 12h – 14h A la MPT Jules Valès (en face du collège)	M. GUIRAUD

Pour toutes les activités : compétition(s) ponctuelle(s) le mercredi après-midi (13h-17h en général).

En plus de ces activités régulières, nous proposons quelques événements ponctuels, par exemple en 2015/16 : cross inter établissement, sortie à fontainebleau, fête du sport des filles, Match de handball professionnel (US Ivry)....et un stage à la montagne d'une semaine.

L'AS propose aussi un t-shirt de sport (léger et respirant) aux couleurs du collège à un prix de 7€

Pour s'inscrire, il faut :

- L'autorisation Parentale.
- Un chèque de 20€ (27€ avec le t-shirt) à l'ordre «AS du collège Pasteur». (espèces acceptées, faire l'appoint). Cette cotisation couvre les frais de licence UNSS (obligatoire), l'assurance sportive, les frais de transport, et une partie du renouvellement du matériel.

L'inscription à l'AS permet de pratiquer l'ensemble des activités de l'AS.

AUTORISATION PARENTALE - Inscription à l'AS

Je soussigné (Nom, Prénom du père, mère ou tuteur).....
autorise mon enfant (Nom, Prénom),.....
né(e) le , classe.....
Et demeurant (Adresse) :.....
.....

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Pasteur.

- Le lundi de 12h30 à 13h30 pour le **Futsal**.
- Le mercredi de 13h30 à 15h pour le **Handball**.
- Le mercredi de 13h30 à 15h30 pour l'**Escalade**.
- Le mercredi de 15h à 16h30 pour le **Badminton**.
- Le Mercredi de 12h à 14h pour la **Danse / Hip-hop**.
- Le jeudi de 12h30 à 13h30 pour le **Tennis de table**.

Les rencontres sportives inter-établissement ont lieu le mercredi après-midi (généralement de 13h à 17h pour certaines rencontres).

Téléphone des parents (ou représentant légal) :

Adresse mail :@.....

Autre(s) information(s) utile(s) : (soucis de santé, asthme....) :

Je souhaite acheter un t-shirt (7€ l'unité) : OUI NON

Nombre :

Taille :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile depuis les installations sportives des collèges de Villejuif et du Kremlin-Bicêtre à la fin des rencontres inter-établissements du mercredi après-midi :

OUI

NON

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) les professeurs d'EPS à photographier mon enfant durant la pratique sportive (photos de groupe ou d'équipe ou individuelles en train de pratiquer un sport) et de les utiliser pour rendre compte des évènements de l'AS (panneau d'affichage au collège uniquement, powerpoint à l'assemblée générale).

Fait à :, le :

Signature des parents